

Secrétariat général

PAR COURRIEL

Québec, le 27 janvier 2022

**OBJET : Réponse – Demande d'accès aux documents
N/Réf. (dossier) : 6410/2021-124**

La présente est en réponse à votre demande d'accès aux documents datée du 23 décembre 2021 « en lien avec le Tableau de bord –situation de la Covid-19 », plus précisément :

« 1) Dans la réponse à la demande d'accès à l'information numéro 2021-110, l'INSPQ fournit un document intitulé « Méthodologie abrégée » (en ligne : https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/demandes_acces/reponse_2021-110_doc.pdf).

(a) Serait-il possible de clarifier la date de ce document?

(b) Combien de versions de ce documents existent? Le cas échéant, serait-il possible de les fournir?

(c) Serait-il possible de clarifier si la méthodologie décrite dans le document « Méthodologie abrégée » a été modifiée en cours de route? Si oui, quand?

(d) Le document s'intitule « Méthodologie abrégée ». Existe-t-il un document qui décrit la méthodologie applicable, mais qui n'est pas abrégé? Si oui, svp le fournir.

(e) Serait-il possible de fournir tout document (par exemple : correspondance, procès-verbal, etc) qui mentionne le document intitulé « Méthodologie abrégée »? »

Réponse : Il n'existe qu'une seule version du document « Méthodologie abrégée », datée du 18 novembre 2021. Il n'existe pas d'autre document décrivant la méthodologie et nous ne détenons pas d'autres documents qui en feraient mention.

« 2) Dans la réponse à la Demande d'accès à l'information numéro 2021-2022.445, item 8, le MSSS écrit que « Jusqu'au 28 septembre 2021, l'extraction était à 00h50 et elle est maintenant à 22h10 la veille. »

Serait-il possible d'avoir tout document ou information en lien avec les questions suivantes :

(a) par qui, de quelle façon et sur quelle base l'heure d'extraction a-t-elle été choisie?

...2

(b) fournir toute correspondance en lien avec l'heure d'extraction (incluant la correspondance demandant de changer l'heure de 00h50 à 22h10)

(c) pourquoi l'heure d'extraction a-t-elle été changée de 00h50 à 22h10?

(d) pourquoi l'heure d'extraction pour le statut vaccinal est différente de celle du nombre de cas? Si je comprends bien, (<https://www.inspq.qc.ca/covid-19/donnees/methodologie#sources>, rubrique « Sources des données ») l'extraction des cas confirmés se fait à 16 h, la veille du jour de diffusion. »

Réponse : L'Institut ne détient aucun document pour ce point de votre demande.

« 3) Dans la réponse à la Demande d'accès à l'information numéro 2021-2022.445, item 11, le MSSS écrit que « En date du 06 octobre, parmi les 7 461 802 usagers de 12 ans et plus appariés au registre de vaccination du Québec, 1 127 256 n'ont reçu aucune dose de vaccin et n'ont aucun antécédent d'infection à la COVID-19.

Serait-il possible de mettre à jour cette donnée (nombre de gens n'ayant reçu aucune dose de vaccin et qui n'ont aucun antécédent d'infection) en date de la présente demande? »

Réponse : L'Institut ne détient aucun document pour ce point de votre demande.

Vous trouverez ci-annexée une note explicative concernant l'exercice du droit de recours en révision devant la Commission d'accès à l'information.

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès aux documents,

[REDACTED]
Julie Dostaler
Secrétaire générale

p. j. - Avis de recours

N/Réf. (correspondance) : 2021-8220